

Séance du 5 avril 2007

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mmes Dumas, Lauqué, Adjointes ; MM. Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Jeambrun, Gentili-Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mme Capdevielle, M. Casenave, Mme Peyrucq, M. Larralde, Mme Baratchart-Damestoy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Etchegaray à M. Labayle ; M. Laroche à M. Pommiez, Mme Bisautà à M. Causse.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : ESPACES PUBLICS - Requalification de l'avenue Capitaine Resplandy - Matériel d'éclairage des voies de circulations douces - Attribution de marché

M. HONTABAT présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la requalification de l'avenue Capitaine Resplandy, pour permettre un traitement homogène de la voie destinée aux circulations douces, la Ville de Bayonne a lancé en février 2007 un appel d'offres en vue de conclure un marché portant sur des travaux d'éclairage à mettre en œuvre sur l'ensemble de l'itinéraire.

Ce marché constituant le lot n° 4 « Eclairage des voies de circulations douces » fait suite aux marchés précédemment attribués (lots 1, 2 et 3), à savoir :

- Lot n° 1 – Gros œuvre, assises des decks et réhabilitation des murs de quai attribué par la commission d'appel d'offres du 17 janvier 2007 à la Société EIFFAGE TP pour un montant de 1 683 318,88 €HT

- Lot n° 2 – Platelage bois des decks
attribué par la commission d'appel d'offres du 25 octobre 2006 à la Société APOGEE pour un montant de 396 806 €HT

- Lot n° 3 – Fourniture de mobilier urbain
attribué par la commission d'appel d'offres du 7 février 2007 à la Société APOGEE pour un montant de 452 642 €HT

Les travaux de requalification de l'avenue Resplandy devant être réalisés en plusieurs phases sur les exercices 2007, 2008 et 2009, le lot n° 4 se décomposera en une tranche ferme et deux tranches conditionnelles.

La Commission d'appel d'offres réunie le 04 avril 2007 a déclaré la procédure sans suite. Deux offres ont été remises, l'une non conforme au dossier de consultation, l'autre supérieure de 43 % à l'estimation du maître d'œuvre.

En conséquence, je vous demande d'autoriser M. le Député Maire à relancer la procédure sous la forme d'un appel d'offres ouvert, à engager si nécessaire des discussions en vue de la passation d'un marché négocié ou à relancer la consultation sous la forme d'un marché négocié et à signer le marché avec l'entreprise retenue ainsi que les décisions de poursuite dans la limite des crédits disponibles.

Les crédits sont inscrits pour partie au BP 2007 et seront complétés sur les budgets 2008 et 2009.

Adopté.

Mme Peyrucq, M. Larralde votent contre

Ont signé au registre les membres présents.